

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2026_24

Date de convocation : 9 avril 2026

Date d'affichage : 9 avril 2026

L'an deux mille vingt six

Le quinze avril à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 51

Présents : 43

Votants : 51

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à la
salle APROTER à Moret-Loing-et-Orvanne**

**OBJET : CESSION, AUPRES DE LA SCI AVEL, POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE JARDIN ET CLOS, DU LOT A
(3549 M²) ISSU DU LOT 13 SITUE SUR LE LOTISSEMENT DES REMISES – ECUELLES 77250
MORET-LOING-ET-ORVANNE**

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. BONIO, Mme COLUCCI, M. GIRY, M. GONORD, M. KERIGER – **DORMELLES** :
M. VERRIELE **FLAGY** : M. GREILLOT - **LA GENEVRAIE** : Mme DUCREUX - **MONTIGNY SUR LOING** :
M. CHAPLAIN, M. COLAS, Mme COSTERIZANT - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : M. ATLAN,
Mme BAYADO, Mme BOZEC, Mme EYRIGNOUX, M. FONTUGNE, M. FOSSAY, Mme GAUDIN, M. GREAU-
CROS, M. GRUET, Mme MANIGHETTI, Mme PARCHOWSKI, M. POUILLIER, M. SEPTIERS, M. THEOT,
M. ZAKEOSSIAN - **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD - **NONVILLE** : M. BELLIOU – **PALEY** –
Mme ROCHER - **REMAUVILLE** : Mme LOVERGNE - **SAINT MAMMES** : Mme DECROIX, Mme HALLEUR
ECHAROUX, M. REVERCHON - **THOMERY** : Mme BRAULT, Mme DESTORS, M. TROUBAT - **TREUZY**
LEVELAY : Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : Mme GANDON, M. MOMON, Mme PALARD -
VILLECERF : Mme LAMOTTE-PICOT - **VILLEMÉR** : M. BEAUFRETON – **VILLE-SAINT-JACQUES** :
M. PERADON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme GRONGNARD représentée par M. GONORD
Mme JOMIER représentée par M. TROUBAT
Mme ROUZAUD représentée par M. KERIGER
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme BROSSET représentée par M. FOSSAY
SAINT MAMMES : M. SURIER représenté par M. ZAKEOSSIAN
THOMERY : M. MICHEL représenté par M. TROUBAT
VILLEMARECHAL : Mme LIGNON CACHET représentée par Mme ROCHER
M. REGNERY représenté par M. GREILLOT

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BELLIOU a été désigné secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2026_24

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le plan de situation annexé,
Vu l'avis des domaines en date du 12 mars 2026 annexé,
Vu le budget communautaire,

Considérant ce qui suit :

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing est propriétaire du lot A sur la parcelle ZB 613 d'une surface de 3 549 m² sise 5 rue des Remises. Ce lot est issu de la division du Lot 13, situé sur le lotissement « des Remises ». La Communauté de Communes a mené la division du lot 13 en deux lots : les lots A et B. Elle entend céder à la SCI AVEL, pour le compte de la société Jardins et Clos, le lot A. La société Jardins et Clos est spécialisée dans la création et l'entretien de parcs et jardins.

Dans le cadre du développement de leur activité, la société Jardins et Clos souhaite acquérir le lot A de 3 549 m² pour y édifier leur bâtiment d'environ 680 m², composé de 450 m² de dépôt et 230 m² de bureaux et locaux sociaux, au prix de 81 627 €, pour une valeur de 23 € HT/m². La société ambitionne d'accroître ses effectifs d'environ une équipe de 2 personnes par an, soit entre 5 et 10 personnes d'ici 3 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} :

D'autoriser La cession, au profit de la société SCI AVEL ou de toute personne morale qui s'y substituera telle un crédit-bailleur, pour le compte de la société JARDINS ET CLOS, du lot A, d'une surface de 3 549 m² situé sur le lotissement « des Remises » et constitué de la parcelle ZB 613, sise 5 rue des Remises (77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE) au prix de 23 € HT/m², soit 81.627€, conformément à l'avis des domaines en date du 12 mars 2026.

Article 2 :

La délibération est prise pour une durée d'une année à compter de son adoption.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. D'inscrire les recettes au budget communautaire

51 voix pour : M. BONIO, Mme COLUCCI, M. GIRY, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme JOMIER, M. KERIGER, Mme ROUZAUD M. VERRIELE, M. GREILLOT, Mme DUCREUX, M. CHAPLAIN, M. COLAS, Mme COSTERIZANT, M. ATLAN, Mme BAYADO, Mme BOZEC, Mme BROSSET, Mme EYRIGNOUX, M. FONTUGNE, M. FOSSAY, Mme GAUDIN, M. GREAU-CROS, M. GRUET, Mme MANIGHETTI, Mme PARCHOWSKI, M. POUILLIER, M. SEPTIERS, M. THEOT, M. ZAKEOSSIAN, M. GUIMARD, M. BELLIOU, Mme ROCHER, Mme LOVERGNE, Mme DECROIX, Mme HALLEUR ECHAROUX, M. REVERCHON, M. SURIER, Mme BRAULT, Mme DESTORS, M. MICHEL, M TROUBAT, Mme PILLOT, Mme GANDON, M. MOMON, Mme PALARD, Mme LAMOTTE-PICOT, Mme LIGNON CACHET, M. REGNERY, M. BEAUFRETON, M. PERADON

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Le Président

Dikran ZAKEOSSIAN



Le secrétaire de séance

Jean-Claude BELLIOU

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.